



Pomy, le 5 novembre 2012

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2012 - 05

Budget de fonctionnement pour l'année 2013

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du lundi 5 novembre 2012, la Municipalité a adopté le budget communal pour l'année 2013, il a été présenté à la commission de gestion en séance commune le lundi 12 novembre 2012.

Avec aux recettes Fr. 2'519'489.- et aux dépenses Fr. 2'522'316.-, ce budget 2013 se solde par un excédent de dépenses de Fr. 2'827.-.

Ce budget prévoit tous les amortissements obligatoires de nos différents investissements effectués ces dernières années ainsi que le financement courant du ménage communal.

Le taux d'intérêt moyen pour nos divers investissements est calculé à 1% dans ce budget.
Nos emprunts actuels sont :

- Fr. 1'400'000.- à 3 mois avec intérêts à 0,45 %
- Fr. 2'555'000.- à 3 mois avec intérêts à 0,45 %,
- Fr. 410'000.- à 3 mois avec intérêts à 0,45 %.
- Fr. 270'000.- à 3 mois avec intérêts à 0,45 %
- Fr. 63'000.- Prêt LIM sans intérêts

1. Administration

Les augmentations des rétributions des conciergeries communales, de l'administration ainsi que les charges sociales y relatives sont également intégrées à chaque poste correspondant du budget.

Le financement de la part communale des écoles de musique est compris dans le poste 365.00. Pour notre commune cela n'engendre pas de dépenses supplémentaires, nous financions déjà l'école de musique de Pomy.

2. Finances

210. Impôt

Le montant de Fr. 1'199'000.- d'impôts sur le revenu correspond à la prévision de l'ACI.
Les autres impôts sont évalués avec la prudence requise.

3. Domaines et bâtiment.

320. Forêts

La gestion de nos forêts est faite sous forme d'un bail à ferme géré par le triage. Le financement se fait à l'hectare soit Frs 150.-/ha. Les frais d'entretien et les ventes de bois n'apparaissent plus en tant que tels.

351. Trolliet

Il est prévu le remplacement des fenêtres.

352. Grande salle

A ce poste pour 2013, nous n'avons prévu aucun frais d'entretien spécifique dans l'attente de la rénovation de ce bâtiment.

353. Collège

Les travaux de création et de réfection d'appartements sont terminés et nous permettent d'encaisser des locations pour un montant de Frs 75'200.

359. Nouveau collège

La totalité des charges, moins les vacances municipales, soit Fr. 175'200.- incombant à ce bâtiment sera prise en charge par l'ASIYE.

4. Travaux

420. Service urbanisme

318 PGA. Ce sont les honoraires concernant la révision de notre plan général d'affectation et du règlement communal des constructions, Fr 35'000.- pour l'année 2013.

450. Ordures ménagères et décharge

318. l'introduction de la taxe aux sacs a fortement baissé le volume des déchets incinérables.

460. Réseau d'égouts et épuration

352. Le financement de ce poste devra également à l'avenir être partiellement financé par une taxe EU.

530. Enseignement spécialisé

351. Du fait de la nouvelle péréquation, notre participation est comprise dans la facture sociale.

6. Police

600. Administration

351. Réforme policière Fr 59'872.- facture du canton de 2 points d'impôts communaux aux communes sans corps de police plus 1.4 points pour les tâches générales de police.

650. Défense contre l'incendie

352. Régionalisation de la défense contre l'incendie Fr 26'600.- soit Fr 38.- par habitant

720. Prévoyance sociale

351. Le montant prévisible annoncé par le canton pour la facture sociale est de Fr.320'770.-.

365. Contribution à l'AVASAD & aux hôpitaux.

700 habitants à Fr. 106.85 = Fr. 74.700.-

8. Services industriels

810. Service des eaux

Pour 2013, le prix du m3 d'eau potable reste inchangé à Fr. 1,90 par m3.

Ce poste est équilibré avec une attribution de Fr. 31'765.- au fonds de réserves affectées.

La capacité d'autofinancement de ce budget est de Fr. 266'133.- soit un peu plus du 10 % de nos recettes globales.

Conclusion

La capacité d'autofinancement que ce budget dégage doit permettre à notre commune d'une part, de faire face à toutes nos obligations financières relatives à notre bon fonctionnement, et d'autre part nous laisse une marge pour des investissements futurs. Néanmoins la croissance constante des reports de charges du canton vers les communes et la croissance continue de la facture sociale nous interpellent sur l'avenir.

Comme vous le constatez, Mesdames et Messieurs avec ce préavis municipal sur le budget 2013, tous nos amortissements obligatoires sont couverts même si ce budget est légèrement déficitaire.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général, après avoir entendu le rapport de la commission de gestion, à approuver le projet de budget 2013 tel que présenté.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Yves Pellaux

La Secrétaire:

N. Dupertuis

